



Contact

COMMUNE DE NEAUFLES-SAINTE-MARTIN LE MOT DU MAIRE

Sommaire

- Conseil Municipal p 2
- Dossier scolaire p 3 à 8
- Vie locale p 8 à 10
- Infos diverses p 11
- Urbanisme p 12 à 13
- Marchands ambulants p 14
- Dans le rétro p 14 à 15
- Retour en images p 15 à 16
- Agenda p 17 à 19
- Partages p 20

Restons en lien

Mairie
19 rue St-Martin
27830 Neaufles St-Martin



02 32 55 00 04
06 46 24 51 68 (urgences
uniquement)



Mairie.neaufles@yahoo.fr



Mairie
Neaufles-Saint-Martin



Panneau Pocket



Lundi
de 9h00 à 12h00 et
de 13h30 à 18h30 (sur
RdV)

Mardi et vendredi
de 13h30 à 18h30

Jeudi
de 16h00 à 18h30

Mercredi et samedi
de 9h00 à 12h00

Le temps passe à une vitesse vertigineuse, nous voici en automne à quelques semaines de Noël.

Nous sommes de nouveau concentrés dans nos activités familiales, professionnelles, associatives ou citoyennes. Les enfants sont retournés sur les bancs de l'école, les seniors ont repris leurs activités de loisirs et les actifs leur travail. Tout le monde s'affère et en particulier, le nouveau gouvernement qui peine à trouver la solution qui renflouera les caisses de l'état. Comme les administrés, les collectivités seront inévitablement impactées avec une baisse des dotations allouées alors que nous sommes en période de dépôt des dossiers de demandes de subventions pour financer les investissements communaux.

Pour Neaufles plusieurs dossiers sont déposés : l'installation de caméras de surveillance, la sécurisation de la RD10, l'étude énergétique et le changement des huisseries de la salle des fêtes, la réfection du préau de l'ancienne école et du calvaire de la rue de la Côte Blanche.

D'autres dossiers, en attente de passage au Conseil Municipal, doivent également être déposés, à savoir : l'aménagement d'un terrain de football en terrain foot 5, la sécurisation de l'espace piéton route de Rouen. Vous pouvez constater que notre commune bouge. Les projets sont nombreux et notre volonté affirmée même si en amont de la concrétisation, un travail de l'ombre s'opère. Parce qu'il faut convaincre, négocier, solliciter des partenaires. Le temps entre l'annonce des projets et leur concrétisation peut paraître long.

Nous pouvons nous féliciter de l'attractivité de notre commune. Nombreuses sont les demandes d'achats. Si l'on prête attention aux raisons du choix pour notre village, reviennent systématiquement la notion de qualité de vie et la proximité de la nature.

La nature dans notre commune, c'est aussi la taille des haies. En automne, c'est le bon moment ! Elle est indispensable pour l'entretien des végétaux et c'est une obligation réglementaire tant en ce qui concerne la défense de notre cadre de vie que la sécurité des passants.

Nouveauté à Neaufles : la venue de deux marchands ambulants, installés sur le parking de la mairie : une rôtisserie le jeudi soir et un camion à pizzas le samedi soir.

Enfin, afin d'apporter plus rapidement des réponses à vos interrogations, j'ai décidé, en plus des rendez-vous pris auprès du secrétariat de mairie, de vous recevoir avec mes adjoint(e)s lors de permanences à jours fixes. Par ce biais, vous pourrez nous interpeller et obtiendrez une réponse fiable sans intermédiaires nocifs comme peuvent l'être certains réseaux sociaux. Vous trouverez dans ce numéro leur calendrier.

Je vous souhaite à tous un bel automne.

Votre Maire,
Sonia LACAS

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2024

- Étang du marais ➔ Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la signature d'une convention avec la « Truite Gisorsienne » faisant partie de l'entente gisorsienne. L'étang reste en libre accès aux promeneurs.
- Demande de subvention ➔ Les dossiers de demandes de subvention devant être déposés avant fin septembre pour 2025. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le dépôt de la demande de subvention.
- Demande de subvention ➔ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le dépôt de demande de subvention concernant la réfection de la toiture et du mur du préau de Réfection de la toiture et du mur place St Pierre l'ancienne école place St Pierre.
- Demande de subvention ➔ L'ensemble du Conseil Municipal accepte le dépôt de la demande de Étude énergétique salle des subvention concernant une étude énergétique de la salle des fêtes. fêtes L'étude permettra d'analyser les exigences énergétiques et environnementales.
- Demande de subvention ➔ Les huisseries de la salle des fêtes se dégradent et présentent une Huisseries salle des fêtes absence d'isolation entraînant des problèmes d'humidité et de condensation.
Le Conseil Municipal par 11 voix pour et une abstention autorise Mme le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.
- Demande de subvention ➔ L'ensemble du Conseil Municipal présent autorise Mme le Maire à Sécurisation RD 10 présenter le dossier de subvention concernant la 1^{ère} tranche des travaux pour la sécurisation de la RD10.
- Demande de subvention ➔ A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Mme le Maire à Travaux de ruissellement de déposer le dossier de demande de subvention concernant les travaux dûs la rue du bois et rue du chant au ruissellement des eaux pluviales. des alouettes
- Demande de subvention ➔ L'ensemble du Conseil Municipal accepte le dépôt de la demande de Réfection d'un calvaire subvention concernant la réfection du calvaire situé rue de la Côte Blanche.
- Demande de subvention ➔ L'ensemble du Conseil Municipal accepte le dépôt de la demande de Ruissellement eaux pluviales subvention concernant des travaux relatifs au ruissellement des eaux pluviales rue Sylvain Sénécaux.

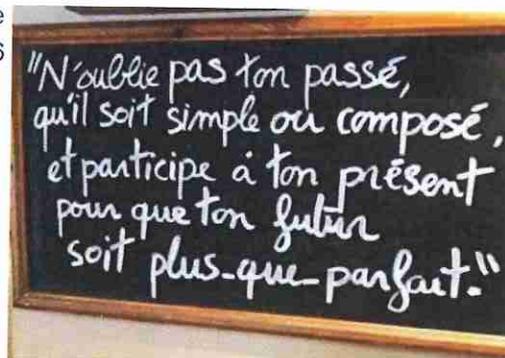
***L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site de la Mairie et sur les panneaux d'affichage situés face à la Mairie.**

L'école de Neaufles-Saint-Martin

100 élèves sont scolarisés à l'école cette année, ils sont répartis sur 5 classes.

La direction est assurée par Elisabeth Miranda (jour de décharge le lundi) qui anime l'équipe enseignante composée de 6 personnes et répartie comme suit :

- ◇ Classe de maternelle (petite et moyenne sections) → 23 élèves (Mme Miranda, M. Joly et l'ATSEM Brigitte Beauclair)
- ◇ Classe de maternelle (grande section) et CP → 18 élèves (Mme Lamy et l'ATSEM Jacqueline Fondrille)
- ◇ Classe de CP et CE₁ → 20 élèves (Mme Simaey)
- ◇ Classe de CE₂ et CM₁ → 19 élèves (Mme Joly)
- ◇ Classe de CM₁ et CM₂ → 20 élèves (Mme Aubin)



En complément du programme académique, l'école de Neaufles-Saint-Martin propose des activités de découverte comme l'initiation à plusieurs disciplines sportives telles que :

- * Le basket, où 3 classes ont pu s'essayer à la pratique et le tennis pour les maternelles.
- * La chorale dirigée par Marc Descarrega à la guitare qui accompagne les enfants depuis de nombreuses années. Le point d'orgue en 2024 a été la participation de la chorale aux Mosaïcales.
- * La pratique des échecs initiée par M. Cornette et dont 4 classes ont bénéficiée.
- * La peinture, toujours présente, avec la participation des enfants à l'exposition des « Peintres de Neaufles » impulsée par M. Moustey et M. Caron.

Les activités pour 2024/2025

Cette année scolaire sera aussi riche car non seulement les activités de l'année précédente sont reconduites mais de nouvelles sont proposées à commencer par le retour de l'escrime à partir du mois de novembre. L'organisme « un Instant Enchanté », conventionné par l'Education Nationale interviendra pour une nouvelle discipline à l'école de Neaufles : le yoga. Un cycle de football sera proposé aux élèves par « l'Entente Gisorsienne » dont fait partie la commune de Neaufles-Saint-Martin.

L'équipe éducative a également choisi de faire appel à l'association « Lire et faire lire ». Une intervenante contera des histoires aux enfants. C'est une approche différente de ce qui peut se faire en classe. Une visite au Musée Mobile à Etrépagny a été programmée fin septembre pour la classe de CM₂. Une formation aux premiers gestes de secours sera dispensée aux élèves par « la Croix Rouge », à l'initiative conjointe de Mme la Directrice et Mme le Maire.

L'année scolaire se terminera par la traditionnelle sortie de fin d'année, non encore finalisée à ce jour.

Bravo à l'équipe enseignante, aux intervenants et aux soutiens financier, humain et matériel de la municipalité.



L'ÉCOLE, C'ÉTAIT COMMENT AVANT ?



Qui n'a jamais rêvé, un jour, de retrouver ses années enfuies ? Qui n'a jamais reconnu ces odeurs d'enfance toute empreinte de douceur et d'émotion ? Enfouis dans notre mémoire, l'encre, les craies, les manuels jaunis et les cartes défraîchies ? Pour des millions d'enfants devenus aujourd'hui les parents d'autres enfants, l'école communale demeure ce bastion imprenable de la mémoire.

ET MAINTENANT ?

Tant de changements sont intervenus : mixité, collège unique, tiers temps pédagogique, plan informatique pour tous, formation des maîtres, cartables à roulettes, semaine scolaire modifiée, réduction de la taille des classes et participation accrue des élèves à l'organisation des cours, élections de représentants d'élèves et de parents d'élèves.

La pandémie du coronavirus a contraint à repenser l'école, à réinventer le travail des enseignants, la distribution des tâches éducatives entre parents et professeurs, à utiliser massivement les outils numériques.

Interview de Madame Josette Vallée, ancienne institutrice et directrice à Neaufles-St-Martin

Je suis née à Sète, j'y ai fait toute ma scolarité jusqu'au baccalauréat au lycée Paul Valéry puis deux années à la fac des sciences de Montpellier. Adolescente je travaillais pendant les vacances dans les centres aérés de la ville et je voulais être « instit' » car j'aimais bien les enfants...sans parler des vacances scolaires !!



A 21 ans diplômée mais ne trouvant pas de poste d'institutrice dans l'Hérault, j'ai postulé dans plusieurs académies en France. Seules les Yvelines et l'Eure m'ont répondu. J'ai choisi Evreux car venant de Sète (ville encore assez petite en 1967, où tout le monde se connaissait), Versailles et la région parisienne me faisait un peu peur.

Arrivée le jeudi 7 octobre 1967 à Hacqueville j'ai eu la classe dès le lendemain pour 15 jours de remplacement de Mme Colas qui était en stage. A l'époque les enseignants entraient dans l'Education Nationale de suite après le Bac en tant que remplaçants, et les jeudis (jour de congés de l'époque) nous allions à Evreux « apprendre à faire classe » !

Le 1^{er} jour mes parents m'ont accompagné en train jusqu'à Evreux, et quand papa a vu qu'il y avait si peu de transport en commun dans le département, il est allé chercher ma voiture laissée à Sète car nous avions dû prendre un taxi pour rejoindre Hacqueville ! J'étais logée chez l'habitant à chacun de mes remplacements !



Je suis arrivée à Neaufles en septembre 1970 après 4 années de déplacements dans tout le département. Nommée à « l'école des Filles » (où il y avait garçons & filles), place Saint Pierre à la place de Mme Robert qui partait à Eugène Anne à Gisors !

La directrice était Mme Brunet et j'avais les Maternelles + les CP soit plus 30 élèves de 4 à 5 ans. Mme Brunet avait les CE₁/CE₂ et Jean Carénini, à « l'école des garçons » avait les CM₁/CM₂ dans l'actuelle « salle des mariages » à la Mairie !

Quand Mme Brunet a pris sa retraite en 1971 c'est Jean Carénini qui est devenu directeur des 2 écoles, la communication entre les différents instituteurs se faisait par téléphone entre les écoles « Place St Pierre » et « Mairie » !



Le 28 mai 1983 quand enfin la nouvelle école sort de terre, tous les élèves sont réunis en un même lieu à la rentrée de septembre 1984!

En 1985 Jean Carénini prend une retraite bien méritée et je le remplace à la direction tout en faisant classe aux CE₂, CM₁ et CM₂, plus de 30 élèves.

Durant toute ma carrière j'ai eu une très bonne relation avec mes élèves, je garde d'excellents souvenirs de la plupart d'entre eux, certains sont restés Neaufléens et je les croise avec plaisir dans le village !

Toute ma carrière j'ai appliqué cette formule en classe :

Matin → matières « sérieuses » — Avant la récréation : Français avec petite dictée quotidienne,
— Après la récréation : Mathématiques
Après-midi → matières « ludiques » — Avant la récréation : Eveil (Histoire-Géo, Sciences...)
— Après la récréation : Sport, Chant, Arts Plastiques...

En essayant de donner le moins de devoir possible à la maison car le travail en classe était conséquent, donc suffisant selon moi !

Chaque fin d'année l'école partait en voyage scolaire avec le car Grisel (conduit par Francis Grisel lui-même !) Les matins, visites culturelles soit au Château de Robert le Diable, à la Bénédictine de Fécamp, au Parc de Clères, chez un artisan qui travaillait le cuir...et invariablement les repas (payés par le Comité des Fêtes) ainsi que les jeux l'après midi étaient au Parc du Bocasse !

En 1988, grande première pour l'école de Neaufles : Correspondants avec l'école de Domessin en Savoie pour les CE et CM !

Visite quelques jours chez eux en début d'année avec trajet car/TGV/car avec Claudine Delacour et René Sorgniard en accompagnants. Une journée à skier pour les petits Neaufléens et réception des Savoyards au printemps à Neaufles, une journée à Dieppe pour les petits montagnards ! Que de bons souvenirs !

Je tiens ici à évoquer mes collègues instituteurs et aides maternelles qui ont jalonné mon passage à Neaufles : Mme Brunet, Jean Carénini, Gérard Darchi, Dominique, Anne Beauchamp, Anne Demarly, Arlette Strohm, Monique Tavernier, Jacqueline Fondrille ainsi que les différents Maires et Conseillers Municipaux « Scolaires » : Alain Chevalier, Arnaud De Clavière, Lucien Deglos, Paul Lefèvre (notre Papa Noël) et Alain Duliot !





Faits marquants durant ma carrière

- Avec la nouvelle école, l'ouverture de la cantine scolaire. Avant tous les élèves rentraient déjeuner chez eux, à pieds pour la plupart.
 - Chaque matin à la récréation les élèves avaient une petite brique de lait livrée par la Société Joignet de Bézu, accompagnée de petits gâteaux fournis à l'école par des parents d'élèves.
 - 1^{er} Loto de la région pour la Coopérative Scolaire. Idée venue tout droit de la Sétoise que je suis car en Normandie ce « jeu d'argent » n'était pas encore autorisé à l'époque ! Merci au Préfet qui avait donné son autorisation à notre école.
 - En même temps qu'institutrice j'étais au Conseil Municipal et au Comité des Fêtes. Avec les enfants de l'école nous passions notre temps libre à fabriquer les chars fleuris chez Pierre Rigaux, rue du bois, le défilé partait de la ferme de Bernard Laidier à la Tuilerie et traversait tout le village pour la fête du village en juillet !
- Le départ à la retraite de Jean Carénini en juin 1985 a été l'occasion d'une grande fête qui a rassemblé plusieurs générations de ses « gamins », les « courageux » avaient repris sur la scène de la salle des fêtes une chanson de 1936 : « le Lycée Papillon », d'autres avaient fait une petite pièce de théâtre... Il en avait été très ému et il était également ravi de son vélo offert par les parents d'élèves ! Très beau souvenir également car j'étais enceinte de ma seconde fille, née 3 mois plus tard !

Quelques années plus tard avec mon ainée Magali (notre factrice !) en 6^{ème} et ma seconde fille, encore bébé, la direction en plus des 3 niveaux de classes (CE₂, CM₁ et CM₂) je n'avais plus assez de temps pour ma famille. J'ai donc demandé une mutation à l'école Paul Eluard de Gisors où j'ai terminé ma carrière en juin 2001.

Un grand merci à Mme Josette VALLÉE pour avoir partagé une tranche de vie avec nous et à Magali pour son aide.

La restauration scolaire



Tout comme la garderie, le restaurant scolaire est un service public facultatif proposé par les communes.

Ce lieu a pour objectif de nourrir les enfants en les éduquant au goût et à l'équilibre alimentaire tout en leur apprenant à lutter contre le gaspillage.

Pour la municipalité, la qualité dans l'assiette est une priorité ! Une attention particulière est donc portée à la sécurité alimentaire ainsi qu'à la valeur nutritive indispensable à la bonne croissance des plus jeunes et à la variété des menus.

La Commission périscolaire a choisi de conserver des menus à 5 éléments : entrée, plat, accompagnement, produit laitier et dessert. Son exigence s'est également portée sur la qualité dans l'assiette ! La sécurité alimentaire, la valeur nutritive indispensable à la bonne croissance des plus jeunes et la variété des menus faisaient parties des critères du cahier des charges rédigé lors du dernier appel d'offres. Cahier des charges, dont l'exigence allait au-delà de la loi EGalim...

Sur ces bases, c'est Newrest Restauration (ancien prestataire) qui a remporté, une nouvelle fois, le marché pour les deux années scolaires : 2024/2025 et 2025/2026.

La famille s'acquitte de 3.80 € par repas. Le rapport qualité/prix est dans la fourchette basse de ce qui se pratique en France.

Mais connaissez-vous le prix réel d'un repas TTC en restauration scolaire pour la collectivité ? Le coût global d'un repas pour la Commune est estimé à 9.40 €. Il intègre notamment le coût du traiteur, les charges de personnels, l'eau, l'électricité, le chauffage, l'assurance et l'entretien des bâtiments

Les menus servis favorisent les circuits courts d'approvisionnement, les produits issus de l'agriculture raisonnée, la saisonnalité et les plats faits maison et innovants. Dans cet esprit, la volaille provient d'élevage labellisé, le poisson est issu de la filière « Pêche Responsable », la viande de bœuf est labellisée « Race à Viande » et celle de porc « Viande de Porc Française ».

Chaque semaine voire tous les jours, comme l'exige la loi EGalim, un plat végétarien est proposé pour les enfants suivant un régime végétarien.

L'excellent pain provient de notre boulanger.

Merci à Sandrine, Jessica, Evelyne et Thomas, agents communaux, qui prennent soin chaque midi d'environ 85 enfants dont plus d'une vingtaine de maternelles.

Comme chaque rentrée scolaire, une période d'adaptation a été nécessaire pour les maternelles de 1^{ère} année. Les agents de la restauration ont su, grâce à leur expérience, les calmer et les habituer à manger en collectivité. D'où un service un peu plus long les premiers jours. Mais avec de l'attention et de la patience, l'adaptation est faite !

Bon à savoir :

Les cantines scolaires sont un service municipal facultatif, organisé par et sous la responsabilité du maire de la commune. La municipalité est donc responsable des enfants durant la totalité du temps qui sépare la fin des classes du matin et la reprise des classes de l'après-midi, c'est-à-dire non seulement durant le temps du repas, mais également pendant celui qui le précède et qui le suit en dehors du service d'enseignement proprement dit.

La restauration scolaire n'est pas soumise à la réglementation applicable à l'accueil collectif de mineurs (accueil de loisirs péri ou extrascolaire) tel que défini à l'article R. 227-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF). Il n'y a donc pas de texte fixant un taux d'encadrement (rapport entre le nombre d'enfants et de surveillants nécessaires) obligatoire dans les cantines scolaires.

La circulaire n° 97-178 relative à la surveillance et la sécurité des élèves dans les écoles publiques précise que pendant le service de cantine les personnes chargées de la surveillance des élèves peuvent être des agents communaux.

Aucun texte ne précise la qualification requise pour le personnel chargé de surveiller les enfants pendant le service de cantine scolaire. Une formation de type BAFA, BAFD semble toutefois pertinente pour assurer la surveillance, voire, à défaut, une formation de secourisme.

Les agents communaux de Neaufles-Saint-Martin exerçant à la cantine ont tous suivi une formation de secourisme, et un à son BAFA.

Centre aéré



La commune de Neaufles-Saint-Martin fait partie de la Communauté de Communes du Vexin Normand. À ce titre, elle bénéficie des compétences de cette collectivité dont les centres aérés.

Cependant, alors que le centre aéré de « rattachement » de la commune est celui de Bézu-Saint-Eloi, une convention avait été passée avec la commune de Courcelles, à proximité de Neaufles certes, mais située dans l'Oise. Ce service rendu était conditionné au détachement d'un agent d'animation que la municipalité de Neaufles-Saint-Martin rémunérait en totalité.

La réflexion menée sur la plus value de ce partenariat, a relevé que le montant des frais de garde pour la commune était de 13 000 €/an alors que moins d'une dizaine d'enfants fréquentait ce centre.

Devant gérer au mieux les finances publiques, la municipalité ne peut verser des participations à plusieurs collectivités. Les compétences exercées par la Communauté de Communes étant conditionnées à une contribution financière.

Le Conseil Municipal a décidé, lors de sa réunion du 24 juin dernier, de ne pas renouveler la convention qui arrivera à terme le 31 décembre prochain (13 voix pour et 1 abstention).

Les parents auront la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) au centre aéré de Bézu-Saint-Eloi. Chaque famille intéressée devra se rapprocher de la Communauté de Communes.

Elles pourront aussi faire le choix de continuer l'aventure avec la commune de Courcelles.

Quelques chiffres, école

- * 8 748.55 € achat de matériel scolaire (livres, cahiers, ...)
- * 3 000 € transport (cars) pour sortie de fin d'année scolaire

Et périscolaire,

- * 25 083.58 € chauffage, électricité..
- * 11 645.04 € investissement, équipement cantine...etc
- * 169 357.87 € personnel

VIE LOCALE

SECRÉTAIRAT DU PÈRE NOËL

Le secrétariat du Père Noël ouvre le 2 décembre prochain.



La boîte aux lettres permettant aux enfants de déposer leur lettre au Père Noël sera mise en place à compter du 2 décembre.

Comme les années précédentes, le Père Noël bien que fort occupé pendant la période de Noël, ne manquera pas, aidé de son secrétariat, de répondre à chaque enfant.

N'oublie pas d'indiquer ton adresse.

TRAVAUX REALISÉS

Sécurisation routière

Afin de faciliter la visibilité, des miroirs ont été installés aux intersections : rues de la Côte Blanche et Alexandre Laurent, Jules Villegas et des Chantemelles et dans le virage de la rue de la Côte Blanche. Ils viennent s'ajouter à ceux posés à l'intersection des rues Sylvain Sénécaux, Jules Villegas et Côte Blanche. Un autre sera installé à l'intersection des rues Alexandre Laurent et Jeu de Boulettes.



Chemin d'accès pour personnes à mobilité réduite

Afin de sécuriser l'accès à la mairie et aux toilettes publiques, des barrières ont été fixées sur l'allée jouxtant la mairie. Des conducteurs ne se sentaient pas spécialement concernés par le sujet !

Curage et nettoyage des buses et avaloirs de la commune

En amont de la saison automnale et des pluies plus ou moins intenses, les buses et avaloirs de la commune ont été curés, pour les plus bouchés, par l'entreprise Neels ou nettoyés par les agents techniques communaux.



Marquage au sol

Certains sols de Neaufles ne permettent pas la pose de panneaux de signalisation verticaux car différents câbles et fourreaux sont enfouis à faible profondeur.

Aussi, le marquage au sol a été privilégié.

La sécurité avant tout

Afin de préserver la sécurité des riverains de la rue du Chant des Alouettes, une signalisation interdisant le stationnement de véhicules a été peinte au sol.

Les automobilistes empruntant cette voie sont ravis d'avoir de nouveau une visibilité lorsqu'ils tournent à droite.



JOURS DE PERMANENCE AVEC LES ÉLUS

Madame le Maire : le mercredi de 11h à 12h.

Monsieur Leroy : le vendredi de 17h à 18h.

Monsieur Lejeune : le mardi de 11h à 12h.

Madame Turlure : le lundi de 11h à 12h.

Madame Leconte : le jeudi de 17h30 à 18h30

Et pour tous : sur rendez-vous

LES ASSOCIATIONS

La rentrée c'est aussi le moment des inscriptions dans les diverses associations Neaufléennes afin de de passer un moment sympathique entre Neaufléens.

Le Conseil Municipal soucieux du lien solidaire que permet le tissu associatif, accompagne, soit par une subvention (soumise à une obligation d'activité pour les Neaufléens) et/ou le prêt de salles communales (défini lors d'une réunion dédiée aux réservations de salle) et/ou la jouissance d'un local à l'année. Toutes celles listées ci-dessous en ont bénéficié en 2024, à savoir :

<p>Neaufles Anim' <i>Pour l'ensemble des Neaufléens</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Subvention * Local dédié à l'année * Prêt de salles des fêtes 	<p>L'UNRPA <i>≈ 81 adhérents</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Subvention * Local dédié à l'année * Prêt de salles des fêtes 	<p>Entente Gisorsienne - EVN <i>≈ 585 licences</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Subvention * Local dédié à l'année * Prêt de salles des fêtes
<p>Elan <i>≈ 25 adhérents</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Subvention * Pas de demande de prêt de salle 	<p>Echecs</p> <ul style="list-style-type: none"> * Local dédié à l'année * Prêt de salles des fêtes 	<p>Neaufles Danse <i>≈ 31 adhérents</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Subvention * Prêt de salles des fêtes * Salle prêtée à l'année
<p>Baby Mambo</p> <ul style="list-style-type: none"> * Subvention * Salle prêtée à l'année 	<p>La truite saumonée</p> <ul style="list-style-type: none"> * Convention d'accès au rivières traversant la commune * Pas de demande de prêt de salle 	<p>La Team de Neaufles <i>≈ 20 adhérents</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Subvention * Prêt de salle
<p>Les vestiaires de la Vallée de l'Epte <i>Association d'intérêt public</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * Prêt de salles des fêtes 	<p>Entente Gisorsienne - La truite Gisorsienne</p> <ul style="list-style-type: none"> * Convention d'accès aux étangs communaux du Parc Nature * Pas de demande de prêt de salle 	<p>Fond d'archives Teillard</p> <p><i>Ce fond d'archives n'est pas une association loi 1901, la commune lui accorde cependant un local à l'année.</i></p>

Pour ceux qui veulent rejoindre l'une des associations Neaufléennes pour une adhésion ou du bénévolat vous pouvez contacter la mairie qui vous communiquera les coordonnées de ces structures.

INFOS DIVERSES

RECENSEMENT

Bientôt 16 ans, cela vous concerne

Fille ou garçon de nationalité française, vous devez vous faire recenser entre la date d'anniversaire de vos 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant, auprès de la mairie de votre domicile ou sur le site www.mon.service-public.fr

Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le recensement est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen. L'attestation de recensement est valable jusqu'à l'âge de 18 ans. Le certificat de participation à la JDC est indispensable pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, CAP..)



France services

Je souhaite améliorer ma situation sur Pôle Emploi

J'ai besoin d'aide pour accéder à mon compte Anasud

Je n'arrive pas avec mon ordinateur

VENEZ, ON VA S'EN OCCUPER !

PROCHE DE VOUS. PROCHE DE CHEZ VOUS.

Service d'accompagnement personnalisé chez France Services. Nous sommes ouverts à l'accueil de 9h à 18h, tous les jours, sauf le mardi et le mercredi. Retrouvez la France Services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr

FRANCE SERVICE

Besoin d'aides pour vos démarches, 2 adresses :

A Etrépnay : 3 rue Maison de Vatimesnils

☎ 02.32.27.41.87

@ franceservices@ccvexin-normand.fr

Ouvert du lundi au vendredi

Sur rendez-vous sauf le vendredi après-midi (sans rdv)

A Gisors : 28 rue de Riegelsberg

☎ 02 32 27 60 65

@ franceservices@ccvexin-normand.fr

Ouvert du lundi au vendredi

Sur rendez-vous sauf le mardi après-midi (sans rdv)

SYGOM

Le SYGOM, gestionnaire du ramassage des ordures ménagères pour notre commune, a annoncé un changement à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Un passage tous les quinze jours pour les deux conteneurs.
Les poubelles noires ne seront plus ramassées toutes les semaines mais une semaine sur deux comme les jaunes.
Nous n'avons pas plus d'information pour le moment.



Les formulaires

Divers formulaires sont à votre disposition pour effectuer vos démarches en matière d'urbanisme

- ◇ le certificat d'urbanisme (CU),
- ◇ La déclaration préalable de travaux,
- ◇ Le permis de construire

Le certificat d'urbanisme (CU)

Le CUa (de simple information) : il indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété.

Le CUb (opérationnel) : Il indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée. Le dossier peut être soit envoyé par lettre recommandée, soit déposé en mairie. 2 exemplaires pour le CUa et 4 exemplaires pour le CUb.

Le délai d'instruction est généralement d'un mois pour le CUa et de deux mois pour le CUb.

La déclaration préalable de travaux

Une déclaration préalable est nécessaire pour :

- Toute construction ou agrandissement d'une petite surface entre 5 et 20 m² (ex. garage, abri de jardin...)
- Les changement de destination (ex. transformation d'un local commercial en local d'habitation...)
- Des travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment (ex. percement d'une fenêtre...).

Le dossier en deux exemplaires peut être envoyé par lettre recommandée ou déposé en mairie. Un exemplaire supplémentaire est nécessaire si les travaux ou aménagements sont situés dans le périmètre des bâtiments de France.

Le délai d'instruction est généralement d'un mois et de deux mois si les travaux sont situés dans un secteur protégé.



Le permis de construire

Un permis est nécessaire si vos travaux ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20m², et dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- Ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination,
- Ou portent sur un bâtiment se situant dans le périmètre dans un secteur sauvegardé.

En outre, le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².

Le dossier en quatre exemplaires peut être envoyé par lettre recommandée ou déposé à la mairie où se situe le terrain.

Le délai d'instruction est généralement de deux mois pour une maison individuelle et/ou ses annexes.

La procédure de demande de permis

Toute demande doit être accompagnée de plusieurs documents, notamment :

- d'un plan de masse,
- d'un plan de façade ou de situation,
- d'un montage graphique permettant d'identifier le projet avant/après.

La mairie enregistre la demande, procède à l'affichage du projet et transmet le dossier au service instructeur de la Communauté de Communes. Dès le premier mois, le demandeur est informé si d'autres pièces sont requises ou si une prolongation du délai est nécessaire (en cas de proximité d'un bâtiment historique par exemple).

À réception du courrier d'autorisation, un panneau d'information doit être affiché sur le lieu des travaux deux mois avant leur début, puis pendant toute leur durée. Parallèlement, votre dossier est transmis aux services fiscaux pour le calcul de la taxe d'aménagement et la mise à jour de la taxe foncière.

Construire en milieu agricole

Il est recommandé, avant tout, de faire une demande de certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) précisant la nature et les caractéristiques de votre projet.

Le code de l'urbanisme limite les constructions en zone agricole aux installations nécessaires à l'exploitation agricole.

3 conditions sont à remplir pour établir le lien et la nécessité du projet par rapport à l'exploitation agricole :

- **Le projet concerne une activité agricole à caractère professionnel.**
- **Le projet est cohérent avec les moyens de production de l'exploitation.**
 - Si le projet concerne un bâtiment technique pour les productions animales ou végétales, vous devez justifier d'une surface minimale d'assujettissement.
 - Si le projet concerne le logement de l'exploitant, le caractère principal de l'activité agricole devra être démontré, la demande de logement ne pourra intervenir que postérieurement à la mise en place effective de l'activité économique, et, la pérennité de l'activité du demandeur devra être établie.
- **Le projet est nécessaire à l'exploitation.**

Cette nécessité peut être démontrée de la manière suivante :

 - Le projet concerne un bâtiment technique
 - Le projet concerne le logement de l'exploitant. (Attention : la création d'un logement sera possible dans la limite d'un seul pour les exploitations individuelles, et, d'un logement par foyer pour les exploitations sociétaires en limitant l'implantation à deux logements par site d'élevage).

Questions/Réponses



Je pose un abri de jardin démontable sans dalle béton, dois-je faire une déclaration préalable ?

Oui si cet abri mesure plus de 5m²

Je remplace mes fenêtres à l'identique, dois-je faire une déclaration préalable de travaux ?

Oui si vous résidez dans un site protégé (Bâtiments de France).

Je fais construire un auvent non fermé pour ma voiture. Suis-je concerné par la déclaration préalable ?

Oui car un carport fait toujours plus de 5m²



ATTENTION

Une infraction aux règles d'urbanisme constitue un délit condamnable donnant lieu à des poursuites pénales devant le Tribunal Correctionnel compétent. Une simple négligence peut être source de graves ennuis.

C'est pourquoi, au moindre doute, si des travaux sont programmés, il est vivement conseillé de se renseigner auprès de la mairie.

MARCHANDS AMBULANTS

La mairie vous annonce la venue de deux Food trucks (marchands ambulants) sur le parking de la mairie un soir par semaine. Nous comptons sur vous pour leur faire le meilleur accueil !

- **Le jeudi soir** : la rôtisserie de la boucherie de Jouy-Sous-Thelle vous propose : poulet rôti, choucroute, tripes, saucisses, andouillettes et des boissons;
- **Le samedi soir** : Alex & Jo Pizza Corner vous propose des pizzas.



ALEX & JO PIZZA CORNER

Food Truck de Pizza Artisanale
Produit frais et de qualité

06 95 86 94 02

Privatisations & événements sur demande : guerinballtraiteur@gmail.com

  [alexjopizzacorner](https://www.instagram.com/alexjopizzacorner)

NOUVEAU tous les samedis de 18h à 21h,
dès le 19 octobre,
à la Mairie de Neaufles-Saint-Martin

RÔTISSERIE - BOUCHERIE JOUY-SOUS-THELLE



DANS LE RETRO

Le Parc du Marais



A l'origine ces terrains étaient des champs cultivés et des prairies. Puis en 1982 une concession d'exploitation a été accordée à une entreprise.

En 1989, les Conseillers Municipaux ont souhaité que ces terrains soient aménagés en espace naturel et forestier. En 1990 le Parc Nature est créé.

En 2022 un parcours santé enfants a rejoint celui des adultes, afin de satisfaire l'esprit sportif des Neaufléens.

Des tables de pique-nique ont également été installées pour le plus grand bonheur des visiteurs, car dès le printemps le parc est très recherché pour son charme bucolique et reposant. Certains arbres ont été plantés à l'occasion d'une action citoyenne il y a plusieurs années. Des habitants de Neaufles ont acheté un ou plusieurs arbres pour les planter dans le parc.

Autour de l'étang se trouve un observatoire à oiseaux, le lieu étant propice à une pause pour les différentes espèces plus ou moins grandes.



Pouvons-nous pêcher dans les étangs de Neaufles ?

Cette question est très fréquemment posée à la mairie et jusqu'à présent, la réponse était négative. Le Conseil Municipal réunit le 10 septembre dernier, a voté la signature d'une convention avec une association de pêche. Mais pas n'importe laquelle...

La Truite Gisorsienne, 28ème section de l'Entente Gisorsienne !

Cette convention va permettre aux amateurs de pêche de s'exercer à leur passion en toute légalité (à partir du moment où ils seront détenteur d'une carte d'adhérent délivrée par l'association).



La Truite Gisorsienne, gère déjà la pêche sur l'ensemble des parcours Gisorsiens, y compris l'étang de la Ballastière.

Les visiteurs pourront déambuler comme par le passé sans aucune restriction. Les enfants pourront continuer à se dépenser et les maîtres de chiens continuer à les promener (en laisse suivant la réglementation existante).

La Truite Gisorsienne proposera une fois par an une animation conviviale ouverte à tous.

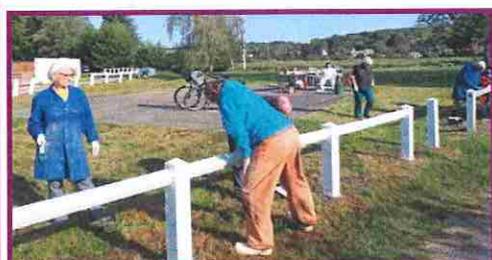
Elle se chargera de l'entretien des abords des étangs.

Pour rappel, la baignade reste strictement interdite.

RETOUR SUR IMAGES

JOURNÉE PARTICIPATIVE LE 21 SEPTEMBRE 2024

À l'initiative de la Municipalité, une trentaine de Neaufléens se sont réunis pour rendre un air de jeunesse aux lices du Pont Noir et faire une taille aux haies à proximité de la rivière.



Après le travail, c'est autour d'un barbecue extrêmement convivial qu'ils ont pu échanger et pour certains, faire connaissance.

Ils ont tous hâte de recommencer !

OCTOBRE ROSE LE 20 OCTOBRE 2024



Parce que



- Le cancer du sein est le plus répandu des cancers féminins;
- Près d'une femme sur neuf sera concernée au cours de sa vie;
- Chaque année, 12.000 femmes décèdent de ce cancer qui touche, 8 fois sur 10, des femmes de plus de 50 ans;
- 54.000 nouveaux cas sont dépistés par an et dans 3 cas sur 4, le cancer peut être guéri s'il est détecté à temps.

Il faut continuer à mettre en lumière et accompagner l'information en faveur de la lutte contre ce fléau.

Les membres du CCAS ont proposé le dimanche 20 octobre une balade à travers Neaufles-Saint-Martin à la recherche d'éléments insolites. Une cinquantaine de personnes ont participé à cet évènement. Les dons récoltés (340 €) ont été reversés à l'Institut Becquerel de Rouen. Merci à tous !

HALLOWEEN LE 31 OCTOBRE 2024



Les enfants de Neaufles ont parcouru les rues du village quémendant sur leur passage des friandises. Les habitants, toujours aussi généreux, ne se sont pas fait prier pour le plus grand plaisir des enfants.

Merci au Haras de Neaufles qui organisait cet évènement et à Neaufles Anim' pour sa participation aux friandises.



INSOLITE

Ce tapis de 15 m² faisant référence au cinéma « Jour de fête » de Gisors a été découvert dans un des halls de l'hôtel Plaza de Arles cet été.

Quel ravissement de voir que le cinéma de Gisors est présent dans le sud de la France !



A G E N D A

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2024



INVITATION

Madame le Maire et son Conseil Municipal,

vous convient à la cérémonie commémorative de la journée nationale de la victoire et de la paix du 11 novembre 2024.

Celle-ci débutera à 11 heures, devant la stèle des déportés située en bas de la rue Alexandre Laurent puis se poursuivra au Monument aux Morts et s'achèvera devant la tombe des Aviateurs de la Royal Air Force. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera offert salle des mariages.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS - LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Les agents techniques de la commune ramasseront les encombrants déposés devant votre domicile **lundi 18 novembre prochain**.

Les objets devront être sortis dimanche 17 novembre au soir.

Les agents n'effectueront qu'un seul passage par rue.



Merci de lire attentivement le document dédié que vous trouverez à l'intérieur du journal.

Pour toutes précisions complémentaires contacter la mairie au 02.32.55.00.04.

SOIRÉE BEAUJOLAIS - SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024

NEAUFLES ANIM'

SAMEDI **23 NOVEMBRE**
À PARTIR DE 19 H 30

Soirée BEAUJOLAIS

Salle des fêtes de Neaufles Saint-Martin

Le comité Neaufles Anim vous attend pour la soirée du Beaujolais

Menu

Cocktail de Bienvenue
Assiette fantaisie et son verre de vin
Boeuf bourguignon, ses légumes et son verre de vin
Assiette de fromage et son verre de vin
Farandole de desserts
Café

Animation

Orchestre **TRIO ANDREWS**

Tarif

29€ Adultes
15€ Enfants (-12 ans)

Réervations obligatoires au 06.04.09.31.02,
jusqu'au 18 novembre 2024 dans la limite des places disponibles.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

L'association Neaufles Anim' vous attend pour sa traditionnelle soirée de la Beaujolaise. Le menu est entièrement fait maison par les bénévoles. L'animation sera assurée par l'orchestre William Andrews. Ambiance conviviale assurée !

Inscription obligatoire au
06.04.09.31.02 avant le 18
novembre 2024



REPAS DE L'AMITIÉ - VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024



Vendredi 20 décembre 2024

à 12h00

En salle des fêtes,

Madame le Maire et les membres du CCAS, convient les Neafluéennes et Neafluéens né(e)s avant le 1^{er} janvier 1958 au repas de l'amitié.

L'orchestre William Andrews assura l'animation. Le repas sera concocté par le Sens des Mets.

Pour pouvoir participer au repas de l'amitié, vous devez impérativement vous inscrire avant le 1^{er} décembre 2024 (coupon d'inscription joint dans ce journal).

COLIS DES SENIORS



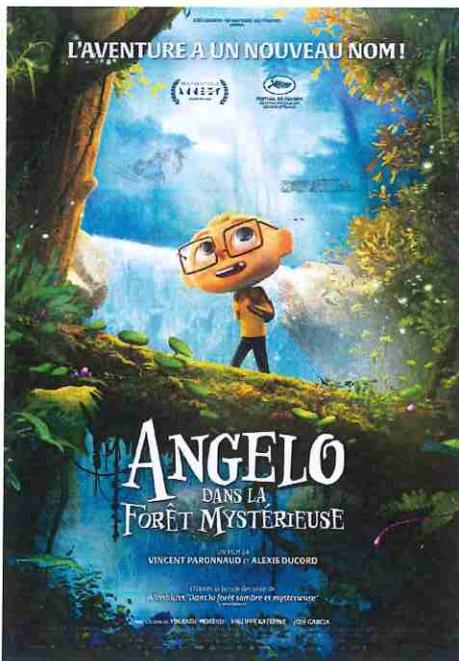
Les personnes nées avant le 1^{er} janvier 1958 peuvent bénéficier d'un colis de Noël, en plus du repas de l'amitié.

Il sera distribué le vendredi 20 décembre prochain de 17h30 à 19h00 en salle du Conseil par les membres du CCAS.

Il est impératif d'en faire la demande pour pouvoir obtenir votre colis. Merci de compléter et de déposer le coupon présent dans ce journal à l'accueil de la mairie avant le 20 novembre prochain.

La distribution aura lieu le même jour que le repas; Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier de l'après-midi dansant et d'un goûter.

CINÉMA - VENDREDI 27 DÉCEMBRE 2024



Vendredi 27 décembre 2024

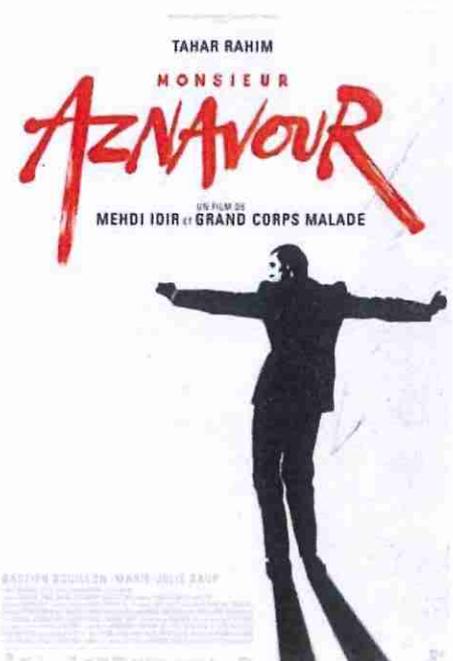
En salle des fêtes,

Le CCAS vous propose :

À 14h30 : Angelo dans la forêt mystérieuse (1h22mn)

À 16h30 : Monsieur Aznavour

Entrée gratuite pour les Neafluéen(ne)s.



LOTO DE L'ASSOCIATION L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE - SAMEDI 30 NOVEMBRE 2024

Loto

Samedi 30 Novembre 2024
à partir de 20H
Ouverture des portes à 19 heures

**A GAGNER : smartphone, tablette,
ordinateur portable, TV LED,
machine à café NESPRESSO, ...**

Salle des fêtes de NEAUFLES-SAINT-MARTIN
Restauration sur place - Nombre de places limité

1 carton 4 € - 3 cartons 10 € - 5 cartons 15 € - 10 cartons 25 €

MARCHÉ DE NOËL - SAMEDI 7 DÉCEMBRE 2024

Les marchés de Noël voient le jour au XIV^{ème} siècle en Alsace et en Allemagne. En France, à l'origine ils s'organisaient dans le Nord-Est avant de se répandre, peu à peu, dans tout le pays. Ils se tiennent traditionnellement avant l'Avent. L'un des plus anciens, celui de Strasbourg a vu le jour en 1570 !

Avec la volonté affirmée de dynamiser la commune, de mettre en valeur des talents locaux et faire des fêtes de fin d'année une période chaleureuse et conviviale, Neaufles Anim' avec l'aide de la Municipalité organise son 3^{ème} marché de Noël le samedi 7 décembre prochain de 10h00 à 20h30.

Ce sera l'occasion de passer vos commandes de produits alimentaires festifs et de faire le plein de vos cadeaux à offrir auprès des exposants. Des activités attendront vos enfants (promenade à poney, structure gonflable) et vous pourrez régaler vos papilles par les huîtres, soupes maison et autres sucrés ou salés que vous servirez avec leur convivialité les bénévoles de Neaufles Anim'. À 19h, un feu d'artifice sera tiré. Rendez-vous Espace Michel Strohm (derrière la mairie).



Il reste encore quelques places. Les personnes souhaitant exposer peuvent retirer un bulletin d'inscription à l'accueil de la mairie (aux heures d'ouverture). Pour tout renseignement, merci de contacter le 06.04.09.31.02.

NOËL DES ENFANTS - SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2024

MESSAGE DU PÈRE NOËL AUX ENFANTS DE NEAUFLES SAINT MARTIN

Mes chers petits,

Je vous donne rendez-vous samedi 14 décembre 2024 pour une parade dans les rues de Neaufles accompagnée d'une fanfare et de mascottes. Vous pouvez venir déguisés !!

Départ à 16h à l'espace Michel Strohm.

Ensuite, dans la salle des fêtes, un goûter vous sera offert par les lutins de Neaufles Anim'.

Madame le Maire et ses Conseillers vous distribueront les jouets qu'ils m'ont commandé pour les enfants.



BALADE AU MUSÉE DE L'AVIATION

Musée de l'aviation à Warluis (Oise)



Le musée de l'aviation de Warluis, ouvre sa collection au public en 1995. Consacré plus spécialement à l'aviation et aux aviateurs de la Seconde Guerre mondiale, le musée présente 1000 objets authentiques, 1600 photographies et documents sur une surface de 1000 m².

Cette collection n'a cessé de s'enrichir depuis la création du musée, grâce aux apports des membres de l'association, pour la plupart passionnés d'aviation.

Un rendez-vous unique avec l'histoire aéronautique

L'aérodrome militaire Beauvais-Tillé, ancienne base allemande, devient l'espace de jeu des adolescents à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Jacques Maillard, qui a alors 14 ans, passe son temps à y rassembler des objets qui constitueront sa collection privée.

En 1995, il ouvre sa collection au public en fondant le Musée de l'aviation et son association.

Le musée regroupant des objets d'une même période, organisé en différents secteurs est unique en France.



- ◆ **Le secteur des moteurs** avec ses 7 moteurs d'origine allemande, américaine, anglaise et française.
- ◆ **Le secteur français** et ses pièces, ses maquettes, ses documents photographiques...
- ◆ **Le secteur anglais** et ses maquettes, ses équipements de pilotes, son tableau de bord de Spitfire...
- ◆ **Le secteur américain** où des maquettes, un tableau de bord de B17, une hélice de C47, un tableau de bord de B25 Mitchell, des affaires personnelles d'aviateur U.S.A.A.F. sont entre autres présentés.
- ◆ **Le secteur allemand** avec maquettes, tableaux de bord, pièces de ME109 et une bombe volante V1 restaurée...

RECETTE - FONDUE NORMANDE

Ingrédients pour 4 personnes :

400G de camembert	400G de pont l'évêque
400G de livarot	4 c.a.s de maïzena
4 dl de cidre	1 gousse d'ail + Sel & poivre
3dl de calvados	1 pain de campagne

Étape 1

Enlevez la croûte des fromages, coupez-les en morceaux. Frottez le caquelon à fondue avec l'ail.

Étape 2

Mettez les morceaux de fromages dans le caquelon, ajoutez la maïzena délayée avec le cidre et chauffez à feu doux en remuant constamment jusqu'à ce que le fromage soit complètement fondu et le mélange bien lisse et homogène puis salez, poivrez et ajoutez le calvados.

Étape 3

Dégustez selon le même principe que la fondue savoyarde.

